

SEANCE DU 10 JUILLET 2020 **A 14 HEURES**

Nombres de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil vingt, le 10 juillet 2020, le Conseil Municipal de MARANSIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BACCI, Maire.

Date de convocation : 3 juillet 2020

Présents : M. BACCI Mme AUTIER M. CHEVRIER Mme MARY M. BLANCHET M. DELEU
Mme GINET M. GARCEAU Mme LAURENT M. SABOURDY Mme MOREL M. VERDIER

Absents : Mme ARNAUD Mme GINET

Pouvoirs : M GARCEAU a donné pouvoir à M BLANCHET
M SABOURDY a donné pouvoir à M DELEU

Secrétaire de séance : M. CHEVRIER Patrick

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si le compte rendu de la précédente réunion appelle des commentaires ou des modifications.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour qui est le suivant.

N°2020-10-07-001

Election des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléant pour la commune de Maransin

Vu les articles L.283 à 293 du code électoral ;

Vu les articles R. 137 et suivants du code électoral ;

Considérant que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la

représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire. Il comprend en outre :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé comme suit :

M.BACCI Bernard, Maire,
Mme AUTIER Michelle, Adjointe,
M BLANCHET Jean-François, Adjoint
Mme MOREL Virginie, Conseillère Municipale,
M VERDIER Wilfrid, Conseiller Municipal,

Une (1) liste de candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

- Liste présentée par M BACCI Bernard

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral. Les résultats sont proclamés.

Sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- Liste présentée par M BACCI Bernard

11 suffrages obtenus soit 3 mandats de délégués et 3 mandats de suppléants

Sont élus délégués :

- M. BACCI Bernard
- Mme AUTIER Michelle
- M BLANCHET Jean-François

Sont élus délégués suppléants :

- Mme MARY Sabrina
- M VERDIER Wilfrid
- Mme MOREL Virginie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 30.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité/la majorité des membres présents.

Nous clôturons la séance du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 à la délibération n°1

Et ont signé au registre les membres présents :